

PLAN D'ACTION 2011-2012 (HORIZON 2012)

DU FONDS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

(FEÉ)

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	4
INTRODUCTION	5
OBJECTIFS ET PRIORITÉ 2011-2012.....	6
Objectifs poursuivis par le FEÉ dans son Plan d'action 2011-2012.....	6
Priorité d'action du FEÉ	7
SUIVIS DE LA DÉCISION D-2010-144 DE LA RÉGIE	7
CALCUL DES ÉCONOMIES UNITAIRES ET ÉTABLISSEMENT DES CAS TYPES.....	8
TAUX D'ACTUALISATION RÉEL POUR L'ANNÉE 2011-2012.....	9
MODIFICATION AU CALCUL DU TEST DU PARTICIPANT	10
CLIENTÈLE À FAIBLE REVENU ET SOCIOCOMMUNAUTAIRE	10
LES PROGRAMMES.....	11
<i>PFR 160 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage pour les ménages à faible revenu</i>	<i>11</i>
<i>PS 120 - Aide financière à la rénovation éconergétique de logements sociaux et de bâtiments à vocation sociocommunautaire</i>	<i>12</i>
<i>PS 150 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire.....</i>	<i>13</i>
<i>PS 151 - Aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire</i>	<i>14</i>
CLIENTÈLE RÉSIDENTIELLE	16
LES PROGRAMMES.....	16
<i>PR 330 - Rabais à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® (UDT).....</i>	<i>16</i>
<i>PR 340 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage.....</i>	<i>17</i>
MARCHÉ COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL ET INDUSTRIEL (CII)	17
LES PROGRAMMES.....	18
<i>PC 410 - Aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces</i>	<i>18</i>
<i>PC 420 - Aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments</i>	<i>19</i>
<i>PC 440 - Aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau</i>	<i>20</i>
<i>PC 460 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage.....</i>	<i>21</i>

NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PROJETS DE DÉMONSTRATION.....	21
Réalisations	21
Activités pour l'année 2011-2012	23
PLAN D'ÉVALUATION	23
GESTION ET COMMERCIALISATION.....	24
Gestion du FEÉ.....	24
Commercialisation	25
Sensibilisation	25
CONCLUSIONS	25
ANNEXE A: TABLEAUX ET FIGURE	28
TABLEAU 1 : PRÉVISIONS 2011-2012 DU FEÉ.....	29
FIGURE 1 : COÛTS DES MESURES EN \$/m ³ ÉCONOMISÉS SUR LA DURÉE DE VIE.....	30
TABLEAU 2 : ALLOCATION DU BUDGET DU FEÉ 2011-2012.....	31
TABLEAU 3 : RÉDUCTION DES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN KG	32
TABLEAU 4 : RÉDUCTION DES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN \$	33
TABLEAU 5 : TESTS DE RENTABILITÉ 2011-2012	34
TABLEAU 6 : TABLEAU DE BORD DES PROGRAMMES.....	35

1 **SOMMAIRE**

2 Le Plan d'action 2011-2012 du Fonds en efficacité énergétique (« le FEÉ ») propose des
3 investissements d'un montant total de 4 160 430 \$ pour mettre en œuvre dix programmes
4 d'efficacité énergétique qui généreront des économies annuelles de l'ordre de 2 189 102 m³ de
5 gaz naturel au cours de la période allant du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012.

6 Dans le marché résidentiel, le FEÉ propose deux programmes qui permettront de réaliser des
7 économies nettes de 38 207 m³. Pour la clientèle à faible revenu et sociocommunautaire, il
8 propose quatre programmes qui produiront des économies nettes de 145 205 m³. Finalement,
9 le FEÉ prévoit quatre programmes pour la clientèle CII (commercial, institutionnel et industriel)
10 de la Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») qui permettront d'économiser
11 2 005 690 m³ au cours de la période 2011-2012. Le Tableau 1, à l'annexe A, présente ces
12 prévisions avec plus de détails.

13 En 2011-2012, le FEÉ prévoit dépenser 513 448 \$ pour la gestion et la commercialisation de
14 ses programmes. À ces dépenses, il faut ajouter 20 000 \$ pour des activités de sensibilisation.

15 Le ratio \$/m³ de gaz naturel économisé est de 0,07 \$ pour l'ensemble des programmes
16 proposés pour l'année 2011-2012. Les programmes destinés à la clientèle résidentielle affichent
17 un ratio moyen de 0,16 \$/m³ alors que celui des programmes pour la clientèle à faible revenu et
18 sociocommunautaire est de 0,12 \$/m³. En ce qui concerne le secteur CII, le ratio moyen prévu
19 est de 0,06 \$/m³. Cette année à l'instar du PGEÉ de Gaz Métro ces calculs tiennent compte des
20 économies d'énergie nettes attendues et de la durée de vie des mesures. Ils tiennent
21 également compte de tous les coûts des programmes pour lesquels ces économies sont
22 prévues (aide financière, gestion, commercialisation et sensibilisation). La Figure 1, présentée à
23 l'annexe A, permet de visualiser par programme le coût des mesures en \$/m³ économisé sur
24 leur durée de vie.

25 Le Tableau 2 de l'annexe A présente l'allocation du budget 2011-2012 du FEÉ entre les
26 différents tarifs de distribution de Gaz Métro tandis que les Tableaux 3 et 4 présentent la
27 réduction des externalités environnementales en kilogramme et en dollars pour l'année 2011-
28 2012.

1 **INTRODUCTION**

2 La Régie de l'énergie (« la Régie ») a autorisé la création du FEÉ le 5 octobre 2000¹ avec
3 comme mandat de réaliser des programmes et des activités en efficacité énergétique auprès
4 des clients de Gaz Métro ou de consommateurs en voie de le devenir. Le 3 mars 2004, de
5 même que le 26 avril 2007, la Régie a rendu deux autres décisions² renouvelant ce mandat.

6 La mission du FEÉ consiste à réaliser des projets et des interventions en efficacité énergétique
7 complémentaires au champ d'action du Plan global en efficacité énergétique (« le PGEÉ ») de
8 Gaz Métro. Ses activités visent le marché résidentiel tout comme le marché affaires dans des
9 proportions qui s'approchent sensiblement du prorata des contributions respectives de ces deux
10 marchés. De plus, il donne priorité aux interventions qui sont effectuées chez les clients
11 résidentiels à faible revenu ou dans des projets à vocation communautaire ou sociale (pour la
12 part affectée au secteur résidentiel) ou présentent un aspect novateur³. Enfin, ses programmes
13 portent essentiellement sur des travaux qui touchent l'enveloppe des bâtiments et sur des
14 technologies moins connues comme les systèmes de chauffage solaire ou les systèmes de
15 récupération de la chaleur des eaux de drainage.

16 Ses avoirs sont administrés par Gaz Métro et un comité de gestion⁴, composé d'un candidat
17 extérieur et de représentants nommés par la Corporation des propriétaires immobiliers du
18 Québec (CORPIQ), le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME), Option
19 consommateurs (OC), le Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du
20 Québec (RNCREQ), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ),
21 Gaz Métro (Gaz Métro), Stratégie Énergétique - Association québécoise de lutte contre la
22 pollution atmosphérique (SÉ / AQLPA), l'Union des consommateurs (UC) et l'Union des
23 municipalités du Québec (UMQ), a pour mandat, entre autres, de développer son plan d'action
24 annuel.

¹ D-2000-183, R-3425-99

² D-2004-51, D-2007-47

³ Le terme novateur inclut non seulement l'aspect novateur sur le plan technologique, mais également la mise en place de nouveaux outils de gestion ou de financement qui réduisent les barrières financières pour l'investisseur, la mise en place de nouveaux concepts de commercialisation, etc.

⁴ Rapport final des participants à la phase 3 du PEN, R-3425-99, 21 août 2000 et D-2000-225.

1 Le présent document, expose d'ailleurs le *Plan d'action 2011-2012* du FEÉ. Il présente les
2 objectifs et les priorités du FEÉ pour la période allant du 1^{er} octobre 2011 au
3 30 septembre 2012.

4 Toutefois, contrairement aux Plans d'action précédents élaborés par le FEÉ, le *Plan*
5 *d'action 2011-2012* présente des prévisions de dépenses et d'économies d'énergie pour une
6 seule année plutôt que sur trois ans.

7 Cette présentation tient compte de la décision de la Régie, portant sur le rapport d'évaluation,
8 l'encadrement du processus d'entente négociée et les frais de la Phase 1⁵ de la demande de
9 renouvellement du Mécanisme incitatif, qui précise que le FEÉ devrait cesser ses activités le
10 30 septembre 2012, à la fin du Mécanisme incitatif en cours :

11 « *La Régie demande au Groupe de travail de soumettre, à la fin du Mécanisme et dans le*
12 *cadre du dossier tarifaire 2012, un plan d'action prévoyant la dissolution du FEÉ.* »⁶

13 **OBJECTIFS ET PRIORITÉ 2011-2012**

14 **Objectifs poursuivis par le FEÉ dans son Plan d'action 2011-2012**

15 Pour l'année 2011-2012, le FEÉ prévoit reconduire intégralement tous ses programmes, sans
16 aucun changement, à l'exception de son programme Nouvelles technologies et projets de
17 démonstration pour lequel il n'accepte plus de nouvelles demandes et ne fait plus de promotion
18 depuis le 28 février 2011. Toutefois, malgré le retrait de ce programme, le FEÉ demande à la
19 Régie d'autoriser le budget nécessaire pour lui permettre de respecter ses engagements
20 financiers envers les promoteurs dont les projets sont en cours. Le FEÉ prévoit verser au cours
21 de l'année 2011-2012 des montants d'aide financière à des promoteurs dont le projet se
22 terminera au cours de l'année 2011-2012 et d'autres montants à des promoteurs dont le projet
23 se poursuivra après le 30 septembre 2012. Si l'on tient compte de cette exception, le Plan
24 d'action 2011-2012 du FEÉ s'inscrit entièrement dans le prolongement de son Plan d'action
25 2010-2011.

⁵ D-2010-116, R-3693-2009

⁶ Décision de la Régie, D-2010-116, R-3693-2009, page 35

1 Le FEÉ propose également de continuer à consacrer une partie de son budget à des activités
2 de sensibilisation qui permettent de rejoindre plus efficacement certains créneaux de marché et
3 de susciter une participation plus importante à ses programmes dans des milieux très ciblés.

4 Plus spécifiquement, le FEÉ se donne trois objectifs pour l'année 2011-2012 en plus de ses
5 objectifs habituels :

- 6 • Continuer à offrir des services de qualité, rapides et efficaces aux clients de Gaz Métro
7 dans tous les secteurs jusqu'à la dissolution du FEÉ.
- 8 • Préparer le transfert éventuel de ses activités et de chacun de ses programmes au Plan
9 global en efficacité énergétique (PGEÉ) de Gaz Métro.
- 10 • Collaborer avec le PGEÉ de Gaz Métro pour que la dissolution du FEÉ ait le minimum
11 d'impact auprès des clients.

12 **Priorité d'action du FEÉ**

13 Le FEÉ propose une seule priorité d'action pour l'année 2011-2012:

- 14 • Atteindre les cibles fixées pour chacun des programmes.

15 Plusieurs modifications importantes ont été apportées aux programmes du FEÉ au début de
16 l'année 2010-2011⁷. Ces changements, principalement au niveau des aides financières, ont
17 commencé à présenter un impact dans le marché au cours de cette même année, mais ils
18 devraient avoir un impact encore plus significatif au cours de l'année 2011-2012.

19 **SUIVIS DE LA DÉCISION D-2010-144 DE LA RÉGIE**

20 *« La Régie retient les taux d'opportunité proposés par le FEÉ en suivi de la décision D-*
21 *2009-156, à l'exception de ceux des programmes PR330-Aide financière à l'achat de*
22 *fenêtres certifiées ENERGY STAR® et PC420-Rénovation. Pour le PR330-Aide financière à*
23 *l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR®, la Régie retient le taux initial*
24 *d'opportunité de 39 %, obtenu en évaluation, jusqu'à ce qu'un autre cycle d'évaluation*
25 *ou des résultats spécifiques permettent au FEÉ d'ajuster ce taux. Pour le PC420-*

⁷ Décision de la Régie, D-2010-144, R-3720-2010 phase 2, page 59

1 **Rénovation, la Régie fixe un taux d'opportunité de 30 %, jusqu'à ce que les résultats**
2 **d'évaluation soient disponibles. »⁸**

3
4 Pour donner suite à la décision de la Régie, le FEÉ a appliqué les taux d'opportunité
5 autorisés à chacun de ses programmes dont un taux de 39 % pour son programme d'aide
6 financière à l'achat et l'installation de fenêtres certifiées ENERGY STAR® PR 330 et un taux de
7 22 % pour son programme de rénovations éconergétiques PC 420 dans le secteur affaires, ce
8 taux ayant été déterminé dans le cadre du processus d'évaluation de ce programme.

9 **« Compte tenu qu'aucune demande spécifique à cet effet n'a été soumise, la Régie**
10 **maintient la valeur des jetons de présence versés aux membres du comité de gestion du**
11 **FEÉ à 500 \$ par réunion. »⁹**

12 Pour donner suite à la décision de la Régie, le FEÉ a maintenu la valeur des jetons de présence
13 versés aux membres du COGE à 500 \$. Il a également demandé aux membres du COGE de
14 rembourser les sommes versées en trop pour les rencontres tenues entre le 1^{er} octobre et le
15 4 novembre 2010.

16 **CALCUL DES ÉCONOMIES UNITAIRES ET ÉTABLISSEMENT DES** 17 **CAS TYPES**

18 Les cas types pour les différents programmes du FEÉ sont établis en fonction des données
19 historiques des participants. Ils sont mis à jour et ajustés chaque année, si nécessaire, en
20 fonction de l'augmentation du nombre de participants.

21 Quant aux économies unitaires, elles sont définies en fonction de données qui peuvent être
22 fournies par le fabricant de la technologie utilisée ou obtenues lors d'études du potentiel
23 technicoéconomique. Lorsque les données proviennent d'un fabricant, elles sont validées par
24 un tiers indépendant lorsque cela est possible ou par les experts du FEÉ. Ces économies
25 peuvent aussi varier en fonction du choix des mesures installées par les participants, plus
26 particulièrement dans les programmes de rénovation. Les économies unitaires sont alors
27 ajustées pour refléter davantage la réalité.

⁸ Décision de la Régie, D-2010-144, R-3720-2010 phase 2, page 61

1 De plus, les coûts, les surcoûts ainsi que les pratiques et normes dans le marché évoluent
2 rapidement et doivent faire l'objet d'un suivi constant.

3 Toutefois, dans son Plan d'action 2011-2012, le FEÉ n'a apporté aucun changement aux
4 économies unitaires et aux cas types de ses programmes outre ceux ayant reçu l'aval de la
5 Régie dans le cadre du Suivi 2011 des évaluations des programmes du PGEÉ et du FEÉ de
6 Gaz Métro¹⁰. Le FEÉ estime que de nouvelles révisions n'amélioreraient que très peu la
7 précision des données qu'il utilise et croit qu'elle n'est pas nécessaire au moment où les
8 ressources du FEÉ diminuent. Il est important de rappeler que les économies unitaires et les
9 cas types utilisés par le FEÉ ont pratiquement tous été revus ou actualisés lors de la
10 préparation de son Plan d'action 2010-2011 au moment où des changements significatifs ont
11 été proposés à plusieurs programmes. Il faut aussi souligner que les dernières données
12 disponibles sur les participants sont moins pertinentes dans la mesure où elles couvrent l'année
13 2009-2010, soit l'année qui a précédé les changements apportés aux programmes du FEÉ.

14 Le Tableau 8 de l'annexe A présente donc à nouveau les différents paramètres des cas types
15 pour chacun des programmes du FEÉ.

16 **TAUX D'ACTUALISATION RÉEL POUR L'ANNÉE 2011-2012**

17 Le FEÉ propose, comme le fait le PGEÉ de Gaz Métro, d'utiliser pour l'année 2011-2012 un
18 taux réel d'actualisation de 4,53 % pour le calcul des tests de rentabilité de ses programmes.
19 Ce taux correspond au taux du coût du capital prospectif autorisé par la Régie pour
20 l'année 2010-2011 de 6,53 %¹¹ moins un taux d'inflation de 2 %¹².

21 Le taux d'inflation retenu renvoie, pour sa part, à la politique monétaire de la Banque du
22 Canada qui vise à maintenir l'inflation au taux de 2 %, soit le point médian de la fourchette cible
23 de 1 à 3 %. Ce taux pourrait cependant être révisé advenant une modification de la politique de
24 la Banque du Canada ou de la constatation d'écarts importants entre l'inflation réelle et la cible
25 de 2 %.

⁹ Décision de la Régie, D-2010-144, R-3720-2010 Phase 2, page 62

¹⁰ Rapport de la Régie, Suivi 2011 des évaluations des programmes d PGEÉ et du FEÉ de Gaz Métro

¹¹ D-2010-149, R-3720-2010.

¹² <http://www.bankofcanada.ca/fr/cpi-f.html>

1 Les tests de rentabilité présentés au Tableau 5 de l'annexe A ont donc été calculés avec un
2 taux d'actualisation de 4,53 %.

3 **MODIFICATION AU CALCUL DU TEST DU PARTICIPANT**

4 Pour l'année 2011-2012, le FEÉ désire apporter une modification à la méthode de calcul du test
5 du participant (TP) qu'il utilise depuis ses débuts, comme le fait le PGEÉ de Gaz Métro.
6 Gaz Métro a constaté que pour les fins du calcul de ce test l'aide financière offerte aux
7 participants était comptée deux fois. La première fois, elle était calculée comme un bénéfice
8 pour le participant et la seconde fois, elle était déduite du coût incrémental de la mesure, ce qui
9 conduisait à une surévaluation des résultats du TP.

10 Le FEÉ propose donc, comme Gaz Métro, de modifier la méthode de calcul du TP dès le
11 présent dossier tarifaire et de considérer les coûts incrémentaux complets.

12 **CLIENTÈLE À FAIBLE REVENU ET SOCIOCOMMUNAUTAIRE**

13 Pour l'année 2011-2012, le FEÉ propose de conserver son nouveau programme d'aide
14 financière à l'achat et l'installation de système de récupération de chaleur des eaux de drainage
15 (« RCED ») PFR 160 pour les ménages à faible revenu même si le nombre de participants est
16 très limité. Ces ménages n'ont pas accès à cette mesure dans le cadre du programme
17 résidentiel du FEÉ PR 360 parce qu'ils n'ont pas les ressources financières nécessaires pour
18 payer la partie du coût du projet qui n'est pas couverte par l'aide financière. Le programme
19 d'installation gratuit de RCED pour les ménages à faible revenu du FEÉ permet de lever cet
20 obstacle.

21 Le FEÉ propose également de poursuivre son programme sociocommunautaire de rénovations
22 éconergétiques PS 120 qui s'adresse aux coopératives et aux OSBL d'habitation ainsi qu'aux
23 organismes sociocommunautaires. À deux dollars par mètre cube de gaz naturel économisé,
24 l'aide financière offerte couvre la majorité des surcoûts inhérents aux travaux entrepris dans le
25 cadre de ces projets de rénovations éconergétiques.

1 Le FEÉ propose aussi de conserver, sans changement, son programme d'installation de RCED
2 PFS 150 ainsi que son programme d'installation de système de chauffage solaire de l'air ou de
3 l'eau PS 151, tous deux offerts aux organismes sociocommunautaires, aux coopératives et aux
4 OSBL d'habitation.

5 Le FEÉ croit toujours qu'il est souhaitable d'économiser des mètres cubes de gaz naturel en
6 utilisant de l'énergie thermique renouvelable dans tous les immeubles et bâtiments, incluant le
7 secteur sociocommunautaire où il faut tenir compte du manque de ressources financières.

8 L'aide financière pour l'installation de systèmes de récupération de la chaleur des eaux de
9 drainage et de systèmes de chauffage solaire continuera d'être accessible autant pour les
10 projets de nouvelles constructions que pour les projets de rénovation de bâtiments existants.

11 Les aides financières offertes pour ces deux programmes continueront d'être basées sur les
12 mètres cubes de gaz naturel économisés afin d'éviter une surenchère potentielle dans le
13 marché en ce qui a trait aux coûts d'achat et d'installation des produits reconnus par le FEÉ.
14 Cette façon de faire permet de se détacher des prix fluctuants dans le marché de la rénovation
15 et de se concentrer sur l'efficacité des mesures comme base de calcul des montants versés.

16 **LES PROGRAMMES**

17 **PFR 160 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de** 18 **drainage pour les ménages à faible revenu**

19 Description du programme

20 Ce programme vise à réaliser des économies de gaz naturel auprès des ménages à faible
21 revenu, un groupe de clients qui ne participent pas au programme d'achat et d'installation de
22 RCED pour le secteur résidentiel pour des raisons économiques, mais qui y contribuent
23 financièrement par l'intermédiaire de la tarification. Il vise également à diminuer la facture
24 d'énergie mensuelle des clients dont la situation économique est précaire.

25 Participants

26 Le nombre de participants prévu en 2011-2012 est de quinze. Ils doivent être propriétaires
27 d'une maison unifamiliale, d'un duplex ou d'un triplex et être responsables du paiement de la
28 facture de gaz naturel pour le chauffage de l'eau domestique. Les seuils de faible revenu

1 utilisés pour qu'un ménage soit admissible au programme sont les seuils de faible revenu 2010
2 avant impôt de Statistique Canada.

3 Aide financière

4 L'aide financière offerte par le FEÉ couvre la totalité des coûts pour l'achat et l'installation du
5 système le plus efficace pouvant techniquement être installé pour un montant maximum de
6 1 200 \$ par participant.

7 **PS 120 - Aide financière à la rénovation éconergétique de logements sociaux et de**
8 **bâtiments à vocation sociocommunautaire**

9 Description du programme

10 Ce programme a pour but de générer des économies de chauffage de l'air par l'intégration de
11 mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique touchant l'enveloppe des bâtiments dont le
12 chauffage est au gaz naturel.

13 Participants

14 Ce programme s'adresse aux organismes sociocommunautaires à but non lucratif qui viennent
15 en aide à une clientèle défavorisée en offrant des services de logements, comme les
16 coopératives et les OSBL d'habitation, ou d'autres types de services.

17 Pour être admissibles au programme, les organismes doivent être propriétaires du bâtiment ou
18 responsables de la facture énergétique.

19 Dans le cas des coopératives d'habitation, le projet conjoint de Gaz Métro, du FEÉ et de la
20 Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain
21 (« FÉCHIMM ») « Coops efficaces » devrait être renouvelé jusqu'à la fin du mois de décembre
22 2011. Il permettra de rejoindre directement la clientèle ciblée pour lui faire connaître les
23 programmes en efficacité énergétique et lui assurer un accompagnement lors des projets de
24 rénovation majeurs.

25 Une entente de collaboration semblable avec le Réseau québécois des OSBL d'habitation
26 (« RQOH ») devrait également être renouvelée jusqu'à la fin du mois de décembre. Ce projet
27 permettra, lui aussi, de rejoindre les organismes concernés.

1 En ce qui a trait à la clientèle à vocation sociocommunautaire, il s'agit d'une clientèle difficile à
2 identifier par les listes d'adresses de Gaz Métro. Ces organismes sont la plupart du temps
3 locataires des bâtisses où sont situés leurs bureaux et donc peu enclins à entreprendre des
4 travaux de rénovation. Ils font plutôt l'objet d'activités de promotion très ciblées.

5 Aide financière

6 Le FEÉ maintient son aide de 2 \$/m³ de gaz naturel économisé pour les travaux portant sur
7 l'enveloppe du bâtiment.

8 Si le participant désire installer une nouvelle technologie dans son projet de rénovation, il pourra
9 le faire en participant au programme PS 150 ou au programme PS 151.

10 Le FEÉ limite l'aide financière qui peut être versée dans le cadre de ce programme en fonction
11 du coût des mesures. Cette limite est fixée à 75 % du coût total des mesures implantées lors du
12 projet, jusqu'à un montant total pouvant atteindre 100 000 \$.

13 **PS 150 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de** 14 **drainage dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire**

15 Description du programme

16 Ce programme vise à encourager l'implantation de RCED afin de réaliser d'importantes
17 économies d'énergie dans le secteur du logement communautaire, un secteur économique
18 important. Il vise autant les projets de rénovation que les projets de nouvelle construction. Il
19 permet de réduire les frais d'exploitation des bâtiments ou de réduire les coûts de logement des
20 résidents.

21 Il est également complémentaire à d'autres programmes. Tout projet de nouvelle construction
22 peut ainsi combiner l'aide financière versée dans le cadre du programme Novoclimat de l'AEÉ
23 et celle octroyée par le FEÉ à l'installation d'un système de RCED permettant de diminuer la
24 consommation d'énergie. Il en est de même pour les projets de rénovation qui peuvent
25 combiner l'aide financière à l'amélioration de l'enveloppe PS 120 du FEÉ et celle versée pour
26 l'installation d'un système de RCED.

27 Les RCED permettent de réaliser des économies d'énergie quantifiables et fiables même si
28 certaines études de mesurage sont toujours nécessaires. Le FEÉ a d'ailleurs réalisé deux

1 Il en est de même pour les projets de rénovation qui peuvent combiner l'aide financière à
2 l'amélioration de l'enveloppe (PS 120) et celle versée pour l'installation d'un système de
3 chauffage solaire de l'air ou de l'eau.

4 Participants

5 Ce programme s'adresse aux organismes sociocommunautaires à but non lucratif qui viennent
6 en aide à une clientèle défavorisée en offrant des services de logements, comme les
7 coopératives et les OSBL d'habitation, ou d'autres types de services.

8 Pour être admissibles au programme, les organismes doivent être propriétaires du bâtiment ou
9 responsables de la facture énergétique.

10 Aide financière

11 Le FEÉ offre 6 \$/m³ de gaz naturel économisé pour compenser la disparition de l'incitatif
12 financier offert par Ressources naturelles Canada (RnCan) le 1^{er} octobre 2010 et pour diminuer
13 la barrière financière présente dans ce secteur à vocation sociale. Pour favoriser l'implantation
14 de ces technologies novatrices dans les bâtiments des organismes sociocommunautaires, il
15 faut tenir compte des ressources financières limitées dont ils disposent.

16 L'aide financière proposée est basée sur l'efficacité des mesures afin de se détacher des prix
17 fluctuants dans le marché de la rénovation.

18 Le cas type utilisé pour les analyses de rentabilité est basé sur les données historiques
19 disponibles pour le programme PC 440 solaire (air) dans le secteur affaires en considérant que
20 les principales caractéristiques des projets dans ces deux secteurs sont relativement
21 semblables, particulièrement pour les bâtiments multilocatifs.

22 Le FEÉ limite l'aide financière qui peut être versée dans le cadre de ce programme en fonction
23 du coût des mesures. Cette limite est fixée à 75 % du coût total des mesures implantées lors du
24 projet, jusqu'à un montant total pouvant atteindre 100 000 \$.

1 CLIENTÈLE RÉSIDENNELLE

2 Pour l'année 2011-2012, le FEÉ propose de poursuivre, sans nouvelles modifications, son
3 programme de remplacement de fenêtres et portes-fenêtres par des produits de fenestration
4 plus performants certifiées ENERGY STAR® PR 330.

5 Il propose de continuer à accorder des aides financières différentes selon les zones climatiques
6 où sont situées les résidences des participants au programme.

7 Le FEÉ propose également de poursuivre, sans changements, son programme d'aide
8 financière à l'installation d'un récupérateur de la chaleur des eaux de drainage dans le marché
9 résidentiel. Cette technologie récente commence à pénétrer le marché de la rénovation et de la
10 construction neuve et nécessite toujours un soutien financier important.

11 LES PROGRAMMES

12 **PR 330 - Rabais à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® (UDT)**

13 Description du programme

14 Ce programme vise à encourager financièrement le choix des fenêtres et portes-fenêtres à haut
15 rendement énergétique homologuées ENERGY STAR® lors des travaux de rénovation.

16 Un des objectifs poursuivis par le FEÉ, dans le cadre de ce programme, est d'informer les
17 clients de Gaz Métro des caractéristiques inhérentes à une fenêtre ou une porte-fenêtre à haut
18 rendement énergétique tout en les incitant à se procurer ce type de produit.

19 Participants

20 Le nombre de participants à ce programme pour l'année 2011-2012 devrait augmenter
21 légèrement par rapport à l'année précédente dans la mesure où le nombre de fenêtres et
22 portes-fenêtres homologuées ENERGY STAR® dans chaque zone climatique continuera à
23 augmenter.

24 Aide financière

25 Le FEÉ offre aux clients résidentiels de Gaz Métro dont la résidence est située dans la zone
26 climatique B une remise de 6 \$ par pied carré de fenêtres et portes-fenêtres remplacées par
27 des fenêtres et portes-fenêtres certifiées ENERGY STAR®, jusqu'à un maximum de 600 \$ par

1 résidence ou logement. Aux clients résidentiels dont la résidence est située dans la zone
2 climatique C, il offre plutôt une remise de 10 \$ par pied carré de fenêtres et portes-fenêtres
3 remplacées, jusqu'à un maximum de 1 000 \$ par résidence ou logement.

4 **PR 340 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de**
5 **drainage**

6 Description du programme

7 Ce programme vise à encourager financièrement l'installation de récupérateurs de la chaleur
8 des eaux de drainage dans le marché résidentiel.

9 Participants

10 Le nombre de participants prévu pour l'année 2011-2012 devrait augmenter par rapport à
11 l'année 2010-2011 en raison des efforts de commercialisation importants réalisés en 2009-2010
12 et en 2010-2011, mais également en raison du lancement d'un nouveau programme pour les
13 constructeurs de maisons par Hydro-Québec.

14 Aide financière

15 L'aide financière offerte par le FEÉ varie en fonction de l'efficacité de l'unité installée : 250 \$
16 pour les unités avec une efficacité de 30 à 42 % et 400 \$ pour les unités avec une efficacité de
17 plus de 42 %.

18 **MARCHÉ COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL ET INDUSTRIEL (CII)**

19 Le FEÉ propose de conserver tous les programmes offerts aux clients affaires de Gaz Métro. Il
20 propose de reconduire, sans modifications, son programme d'aide à la construction de
21 nouveaux bâtiments efficaces PC 410 pour continuer de stimuler la participation des clients de
22 ce secteur en les incitant à investir dans la construction des bâtiments à valeur ajoutée au
23 niveau de l'efficacité énergétique.

24 Le FEÉ propose également de continuer à soutenir les clients qui réalisent des projets de
25 rénovations éconergétiques en continuant à offrir, sans changement, le programme d'aide
26 financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments PC 420 qui suscite le
27 plus de participation de la part des clients depuis quelques années.

1 Pour l'année 2011-2012, le FEÉ propose aussi de conserver, toujours sans changement, son
2 programme d'aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau
3 PC 440 pour continuer à favoriser l'installation de tel système dans le marché affaires où
4 l'intérêt continue de croître. Il propose enfin de conserver son programme d'aide financière à
5 l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de drainage PC 460 dont la
6 période de retour sur l'investissement a été significativement réduite en 2010-2011 pour
7 stimuler l'intérêt pour cette mesure efficace et rentable qui éprouve encore de la difficulté à
8 percer dans le marché.

9 Le FEÉ continuera évidemment à traiter les demandes des participants de manière efficace,
10 simple et rapide parce qu'il s'agit d'un élément clé dans le succès des programmes qui
11 s'adressent à cette clientèle.

12 **LES PROGRAMMES**

13 **PC 410 - Aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces**

14 Description du programme

15 Ce programme a pour but d'accroître le nombre de nouveaux bâtiments commerciaux,
16 institutionnels et industriels qui dépasse d'au moins 25 % les normes d'efficacité énergétique
17 décrites dans le *Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments* (CMNÉB) de 1997, et ce,
18 grâce à une aide financière couvrant une partie des surcoûts de construction.

19 Au cours des dernières années, le niveau de rendement énergétique de la conception de ces
20 nouveaux bâtiments efficaces devait être validé par RnCan pour être admissible au programme.
21 Cependant, Ressources naturelles Canada a mis fin à son service de validation technique
22 (simulation) gratuit le 31 mars 2011. À partir de ce moment, le FEÉ a du pris la relève pour faire
23 valider les simulations techniques de rendement énergétique des bâtiments par un tiers
24 indépendant, ce qu'il continuera de faire au cours de l'année 2011-2012.

25 Participants

26 Le nombre de participants est établi à partir de l'analyse de différents intervenants dans le
27 marché (firme d'ingénieurs et architectes, responsable du programme de validation de RnCan).
28 Il tient compte des projets en préparation dont la mise en service est prévue au cours de
29 l'année 2011-2012.

1 Aide financière

2 Le FEÉ verse une aide financière de 1,50 \$ par mètre cube de gaz naturel économisé et offre
3 aux participants un montant maximum d'aide financière de 300 000 \$ par année.

4 **PC 420 - Aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des bâtiments**

5 Description du programme

6 Ce programme a pour but de générer des économies de chauffage pour des bâtiments
7 commerciaux, institutionnels et industriels par le biais d'une aide financière versée sur la base
8 des mètres cubes économisés engendrés par les travaux de rénovation éconergétique portant
9 sur l'enveloppe des bâtiments.

10 Participants

11 Le nombre de participants prévu à ce programme continue d'augmenter. Comme ce fut le cas
12 au cours des dernières années, les budgets accordés par le gouvernement pour la rénovation
13 de bâtiments continueront à permettre de réaliser et de terminer un grand nombre de projets
14 dans le secteur institutionnel (commissions scolaires, bâtiments du secteur de la santé et des
15 services sociaux, etc.).

16 Aide financière

17 L'aide financière offerte par le FEÉ correspond à une remise progressive en argent pour
18 chacune des tranches de gaz naturel économisé établies de la façon suivante :

19 Remise en argent :

- 20 • 1^{er} palier : 0,50 \$/m³ économisé pour les économies correspondant à une tranche de 0 à
21 5 % de la consommation totale de chauffage du bâtiment ;
- 22 • 2^e palier : 0,60 \$/m³ économisé pour les économies correspondant à une tranche de 5,1 à
23 7,5 % de la consommation totale de chauffage du bâtiment ;
- 24 • 3^e palier : 0,70 \$/m³ économisé pour les économies correspondant à une tranche de 7,6 à
25 10 % de la consommation totale de chauffage du bâtiment ;
- 26 • 4^e palier : 0,80 \$ /m³ économisé pour les économies correspondant à une tranche de 10,1
27 à 15 % de la consommation totale de chauffage du bâtiment ;
- 28 • 5^e palier : 0,90 \$/m³ économisé pour les économies correspondant à une tranche de
29 15,1 % et plus de la consommation totale de chauffage du bâtiment.

1 L'aide financière est donc le résultat de l'addition des montants découlant des économies
2 attribuables à chaque palier.

3 Le maximum de la remise en argent ne peut dépasser 50 % du coût des mesures, et ce, jusqu'à
4 concurrence de 40 000 \$ pour les clients ayant un volume de consommation inférieur à 150 000
5 mètres cubes et de 100 000 \$ pour les clients ayant un volume de consommation de 150 000
6 mètres cubes ou plus.

7 Les économies d'énergie sont évaluées à l'aide d'un tableau de mesures normatives ou grâce
8 aux études de faisabilité qui sont réalisées dans le cadre du programme.

9 **PC 440 - Aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau**

10 Description du programme

11 Ce programme vise à générer des économies de chauffage de l'air et de l'eau en aidant
12 financièrement les clients qui font l'acquisition de système fonctionnant à l'énergie solaire.

13 Le FEÉ s'appuie sur le répertoire des produits certifiés par RnCan dans le cadre du programme
14 écoÉNERGIE pour le chauffage renouvelable et sur la certification de l'Association canadienne
15 de normalisation (CSA) pour établir la liste des capteurs solaires admissibles à l'aide financière
16 dans le cadre de son programme et pour valider leur efficacité.

17 Participants

18 Le FEÉ concentre ses efforts sur les propriétaires dont les bâtiments ont un besoin important
19 d'apport d'air frais et d'évacuation d'air vicié pour promouvoir la technologie des murs solaires.

20 Aide financière

21 Le FEÉ offre une aide financière de 3 \$ par mètre cube de gaz naturel économisé.

22 L'aide financière maximale accordée est de 300 000 \$, jusqu'à concurrence de 75 % du coût du
23 projet, en considérant toutes les aides financières reçues ou prévues de manière à s'assurer
24 que les participants contribuent à couvrir un minimum de 25 % du coût des mesures.

25 Pour évaluer les économies d'énergie de chaque projet, le FEÉ demande au participant de
26 présenter les résultats des simulations réalisées avec les logiciels reconnus pour des mesures
27 de chauffage renouvelable.

1 **PC 460 - Aide financière à l'achat d'un système de récupération de la chaleur des eaux de**
2 **drainage**

3 Description du programme

4 Ce programme consiste à encourager financièrement l'achat d'un système de récupération de
5 la chaleur des eaux de drainage. Un tel système est constitué d'un tube central en cuivre de
6 même diamètre que le drain. Les eaux de drainage glissent sur la paroi interne du tube central
7 en cuivre, autour duquel est enroulé un serpentín en cuivre, ce qui fait en sorte de préchauffer
8 l'eau froide provenant du réseau d'aqueduc.

9 Participants

10 Le FEÉ collabore avec les fabricants et distributeurs des différents systèmes offerts au Québec
11 pour promouvoir la récupération de chaleur des eaux de drainage. Il en fait également la
12 promotion auprès des « influenceurs » et des plombiers.

13 Aide financière

14 Le FEÉ offre une aide financière de 3 \$ par mètre cube de gaz naturel économisé.

15 L'aide financière maximale accordée est de 300 000 \$, jusqu'à concurrence de 75 % du coût du
16 projet, en considérant toutes les aides financières reçues ou prévues de manière à s'assurer
17 que les participants contribuent à couvrir un minimum de 25 % du coût des mesures.

18 L'évaluation des projets se fait avec l'aide des manufacturiers, grâce aux analyses effectuées
19 par des firmes de génie-conseil et du calculateur d'économies d'énergie développé par le FEÉ
20 au cours de l'année 2009-2010. Le FEÉ s'est également doté, au cours de la même année,
21 d'une politique pour valider l'efficacité des unités offertes sur le marché et pour établir leur
22 admissibilité aux programmes du FEÉ.

23 **NOUVELLES TECHNOLOGIES ET PROJETS DE DÉMONSTRATION**

24 **Réalisations**

25 Depuis les neuf dernières années, le programme Nouvelles technologies et projet de
26 démonstration du FEÉ a permis de soutenir plus de 50 projets en accordant près de 2 millions
27 de dollars en aide financière. Tout programme visant à financer l'innovation technologique

1 comporte son lot de réussite et d'échec. Le FEÉ dresse toutefois un bilan très positif de ses
2 neuf années d'activité dans le financement de technologies et d'approches innovatrices en
3 efficacité énergétique.

4 Plusieurs projets soutenus par le FEÉ ont été couronnés de succès. On peut souligner, en
5 autre, le développement de trois capteurs solaires de fabrication québécoise. Ces capteurs
6 figurent maintenant dans les produits solaires les plus vendus au Québec. Un de ceux-ci figure
7 même dans les capteurs les plus performants sur le marché selon la Canadian Standards
8 Association¹³. Le programme de nouvelles technologies du FEÉ a aussi soutenu le
9 développement d'un mur préfabriqué à haute efficacité énergétique, une première sur le marché
10 nord-américain. Ce produit a d'ailleurs été utilisé pour la construction du premier bâtiment
11 commercial certifié LEED NC (Leadership in Energy and Environmental Design New
12 Construction) au Québec.

13 Le FEÉ a également contribué au développement de système de récupération de la chaleur des
14 eaux de drainage en développant des outils pour simuler les économies d'énergie de ces
15 systèmes et en permettant de réaliser le premier projet d'envergure pour cette nouvelle
16 technologie avec l'installation de près de 273 récupérateurs de chaleurs dans un vaste parc
17 immobilier à Montréal.

18 Le programme de nouvelles technologies du FEÉ a aussi permis de réaliser le premier projet de
19 démonstration des économies liées à l'installation d'écran thermique dans le domaine serricole.
20 Les résultats de ce projet de mesurage sont aujourd'hui utilisés par l'ensemble de l'industrie des
21 producteurs en serres du Québec.

22 Il est important de souligner qu'au cours de ses années d'activité en innovation technologique,
23 le FEÉ a réussi à développer des liens étroits avec les principales agences fédérales actives au
24 niveau de la recherche dans le secteur énergétique. En partenariat avec plusieurs de ces
25 organismes le FEÉ a participé à plusieurs projets de recherche et d'expérimentation d'une
26 grande qualité. Le FEÉ a aussi accordé, au cours des dernières années, une attention
27 particulière à l'arrimage de ses activités avec les autres organisations qui sont actives dans le
28 domaine de l'innovation technologique tel que l'Agence de l'efficacité énergétique et Hydro-

¹³ CSA Certified product listings, <http://directories.csa-international.org>

1 Québec. Cet arrimage a grandement facilité la réalisation de projets qui ont bénéficié d'un
2 financement multisource.

3 Le FEÉ est fier de sa contribution dans le domaine de l'innovation technologique en efficacité
4 énergétique et souhaite que ses activités soient poursuivies après sa dissolution au bénéfice
5 des acteurs et des entreprises qui œuvrent dans le domaine de l'efficacité énergétique

6 **Activités pour l'année 2011-2012**

7 C'est avec regret que le 28 février 2011, le FEÉ a dû mettre fin à son programme Nouvelles
8 technologies et projet de démonstration. Il a pris cette décision pour éviter de se retrouver dans
9 une situation où il faudrait poursuivre la supervision de plusieurs projets après le
10 30 septembre 2012, date où sa dissolution est prévue.

11 L'appel de propositions que le FEÉ devait lancer au mois de mai 2011 a donc été annulé. Ainsi,
12 depuis le mois de mars 2011, le FEÉ n'a accepté aucun nouveau projet dans le cadre de ce
13 programme.

14 Le FEÉ demande toutefois à la Régie d'autoriser un budget de 200 000 \$ pour lui permettre de
15 respecter ses engagements envers les promoteurs des onze projets en cours de réalisation.
16 Les ententes qu'ils ont signées avec le FEÉ prévoient, en effet, plusieurs versements d'aide
17 financière à différentes étapes des projets et plusieurs de ces versements sont prévus au cours
18 de l'année 2011-2012.

19 Par ailleurs, le FEÉ a mis fin à sa participation aux *Conférences téléphoniques Innovation* de
20 l'AEÉ qui réunissent des représentants de Gaz Métro et d'Hydro-Québec.

21 **PLAN D'ÉVALUATION**

22 Au mois de janvier 2011, le FEÉ a suspendu les évaluations de programmes prévues au cours
23 de l'année 2010-2011 soit, les programmes d'aide financière à l'achat de système de
24 préchauffage solaire de l'air ou de l'eau dans les secteurs sociocommunautaire et affaires
25 PS 151 et PC 440 ainsi que l'évaluation de l'activité Nouvelles technologies. L'objectif du FEÉ
26 était d'éviter de dépenser des sommes importantes pour évaluer des programmes dont l'avenir

1 était très incertain dans la mesure où il n'avait aucune assurance concernant leur transfert au
2 PGEÉ de Gaz Métro.

3 Pour l'année 2011-2012, le FEÉ n'a toujours aucune indication concernant le transfert de ses
4 programmes au PGEÉ de Gaz Métro. Cherchant toujours à éviter des dépenses inutiles pour
5 évaluer des programmes qui pourraient être abolis au moment de sa dissolution, le FEÉ suspend
6 définitivement l'évaluation de ces programmes soit, l'évaluation des programmes d'aide
7 financière à l'achat de système de préchauffage solaire de l'air ou de l'eau dans les secteurs
8 sociocommunautaire et affaires PS 151 et PC 440 et de l'activité Nouvelles technologies
9 initialement prévu pour l'année 2010-2011 ainsi que l'évaluation du programme de rabais à
10 l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® PR 330 prévu pour l'année 2011-2012.

11 D'autre part, le FEÉ ne dispose plus du personnel nécessaire pour réaliser les évaluations de
12 programmes qui étaient prévues, ni pour lancer un nouvel appel de proposition en nouvelle
13 technologie. Il ne serait pas en mesure de recruter et de former une nouvelle ressource dans le
14 but de poursuivre ces activités. Il estime également que le recrutement d'un nouvel employé
15 ayant la formation et l'expérience nécessaires pour réaliser ces activités, alors que sa
16 dissolution est annoncée, serait presque impossible. Enfin, il constate qu'il lui serait presque
17 impossible de superviser et d'encadrer des consultants externes auxquels ces mandats
18 pourraient théoriquement être confiés.

19 **GESTION ET COMMERCIALISATION**

20 Pour l'exercice 2011-2012, le FEÉ prévoit dépenser 513 448 \$ pour la commercialisation et la
21 gestion de ses programmes. Le FEÉ prévoit également dépenser 20 000 \$ pour des activités de
22 sensibilisation dans le marché.

23 **Gestion du FEÉ**

24 En plus du directeur général, l'équipe du FEÉ est composée de quatre personnes: un conseiller
25 principal, un conseiller sectoriel et deux adjointes administratives dont une à temps partiel. Le
26 FEÉ accueille également, à l'occasion, un stagiaire en communication pour compléter son
27 équipe.

1 **Commercialisation**

2 Au cours de l'année 2011-2012, le FEÉ continuera de faire la promotion de ses programmes en
3 s'arrimant au Plan de communication de Gaz Métro et en continuant à prioriser les outils
4 internes de Gaz Métro comme le *Bulletin bleu*. Le FEÉ concentrera évidemment ses activités de
5 commercialisation sur les programmes qui pourraient être transférés au PGEÉ de Gaz Métro
6 avec l'autorisation de la Régie dès qu'il aura été informé des orientations de Gaz Métro sur
7 cette question. Il avisera également les clients concernés si certains de ses programmes
8 devaient prendre fin en septembre 2012.

9 **Sensibilisation**

10 Pour l'année 2011-2012, le FEÉ poursuivra les activités de sensibilisation auprès des clients de
11 Gaz Métro dans les secteurs sociocommunautaire et institutionnel. Ces activités résultent
12 d'ententes particulières avec des organismes tels que la FÉCHIMM et le RQOH. Cette
13 approche plus personnalisée est certainement celle qui est la plus susceptible de susciter de
14 l'intérêt pour l'efficacité énergétique auprès des membres de ces organismes.

15 **CONCLUSIONS**

16 **En conclusion, pour mettre en œuvre son Plan d'action 2011-2012, le FEÉ demande à la**
17 **Régie:**

- 18 • **D'autoriser le budget demandé de 4 160 430 \$.**

19 **Pour le secteur FR et sociocommunautaire**

- 20 • **De l'autoriser à poursuivre, sans aucune modifications autres que celles autorisées**
21 **suite aux évaluations de programmes, les quatre programmes offerts au cours de**
22 **l'année tarifaire 2010-2011 soit :**

23 → **le programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la**
24 **chaleur des eaux de drainage pour les ménages à faible revenu PFR 160 ;**

25 → **le programme d'aide financière à la rénovation éconergétique de logements**
26 **sociaux et de bâtiments à vocation sociocommunautaire PS 120 ;**

1 → le programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la
2 chaleur des eaux de drainage dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire
3 PS 150 ;

4 → le programme d'aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de
5 l'air ou de l'eau dans les bâtiments à vocation sociocommunautaire PS 151.

6 **Pour le secteur résidentiel**

- 7 • De l'autoriser à poursuivre, sans changement, les deux programmes offerts au cours
8 de l'année tarifaire 2010-2011 soit :

9 → le programme de rabais à l'achat de fenêtres certifiées ENERGY STAR® PR 330 ;

10 → le programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la
11 chaleur des eaux de drainage PR 360.

12 **Pour le secteur CII**

- 13 • De l'autoriser à poursuivre, sans aucun changement autres que celles autorisées
14 suite aux évaluations de programmes, les quatre programmes offerts au cours de
15 l'année tarifaire 2010-2011 soit :

16 → le programme d'aide financière à la construction de nouveaux bâtiments efficaces
17 PC 410 ;

18 → le programme d'aide financière à la rénovation éconergétique de l'enveloppe des
19 bâtiments PC 420 ;

20 → le programme d'aide financière à l'achat d'un système de préchauffage solaire de
21 l'air ou de l'eau PC 440 ;

22 → le programme d'aide financière à l'achat d'un système de récupération de la
23 chaleur des eaux de drainage PC 460.

24 **Pour les autres dépenses prévues au Plan d'action 2011-2012 du FEÉ**

- 25 • D'autoriser un budget de 200 000 \$ pour le volet Nouvelles technologies.
26 • D'autoriser des dépenses de 20 000 \$ pour la sensibilisation.

- 1 • Et d'autoriser des dépenses de 513 448 \$ pour la gestion et la commercialisation de
2 l'ensemble des activités du FEÉ.

ANNEXE A: TABLEAUX ET FIGURE

**LES PRÉVISIONS ET LES
TABLEAUX FINANCIERS DU FEÉ**

TABLEAU 1 : PRÉVISIONS 2011-2012 DU FEÉ

	2011-2012		
	Participant /prévision	Économies nettes /prévision*	Budget /prévision
	nb	m ³	\$
Clientèle FR et Sociocommunautaire			
PFR 160 - Récupérateurs	15	3 165	15 885 \$
PS 120 - Rénovations	20	115 240	230 480 \$
PS 150 - Récupérateurs	2	8 800	30 800 \$
PS 151 - Solaire	2	18 000	108 000 \$
TOTAL	39	145 205	385 165 \$
Clientèle Résidentielle			
PR 330 - Fenêtres (UDT)	175	27 755	86 975 \$
PR 340 - Récupérateurs (UDT)	40	10 452	16 000 \$
TOTAL	215	38 207	102 975 \$
Clientèle CII			
PC 410 - Construction	6	310 857	478 242 \$
PC 420 - Rénovation	72	1 278 707	1 065 600 \$
PC 440 - Solaire	25	366 206	1 241 400 \$
PC 460 - Récupérateur	8	49 920	153 600 \$
TOTAL	111	2 005 690	2 938 842 \$
Nouvelles technologies			200 000 \$
TOTAL PROGRAMMES	365	2 189 102	3 626 982 \$
Sensibilisation			20 000 \$
Gestion et commercialisation			513 448 \$
GRAND TOTAL	365	2 189 102	4 160 430 \$

*Les économies nettes correspondent aux économies brutes moins les économies attribuables aux opportunistes.

FIGURE 1 : COÛTS DES MESURES EN \$/m³ ÉCONOMISÉS SUR LA DURÉE DE VIE

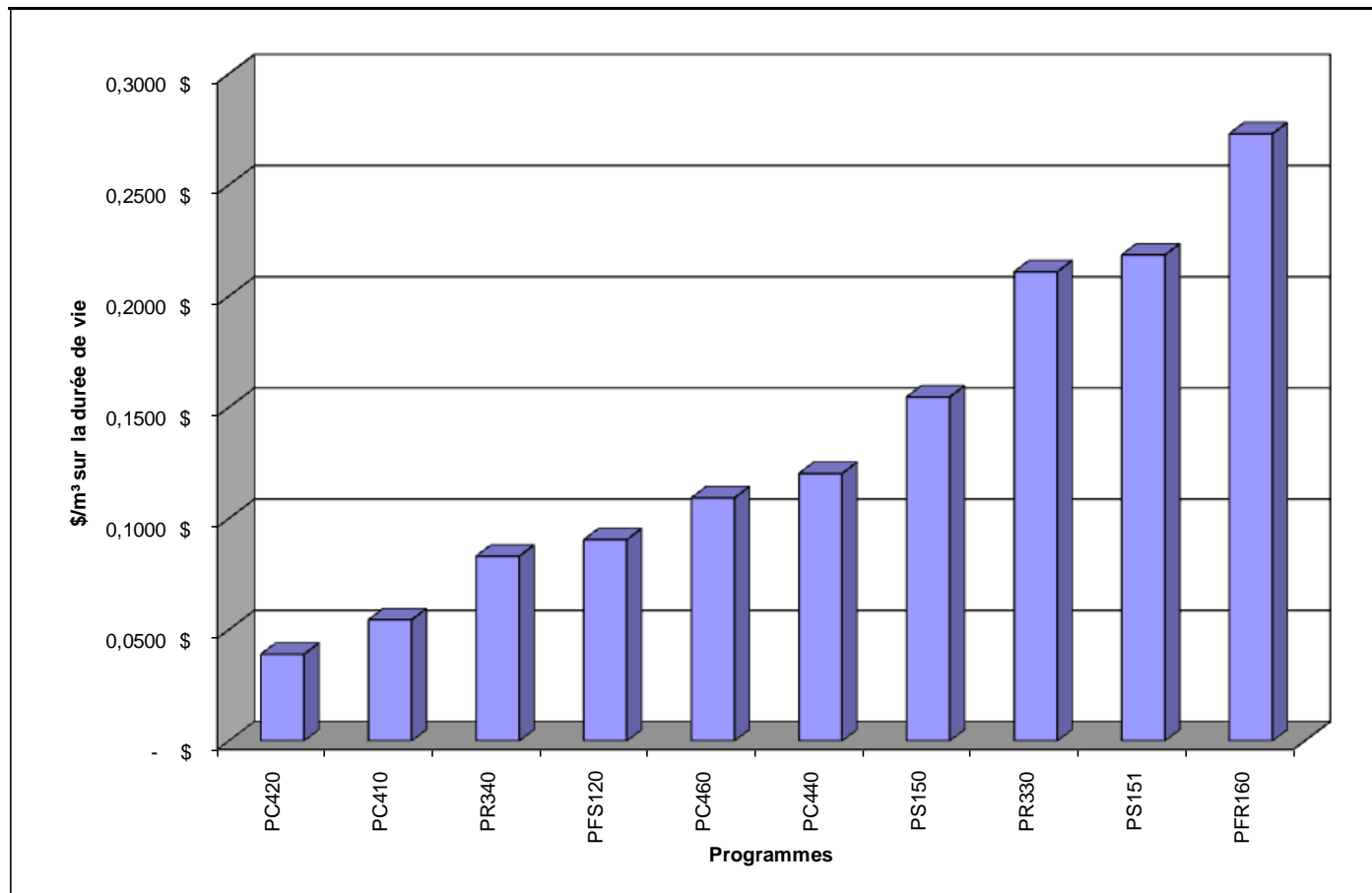


TABLEAU 2 : ALLOCATION DU BUDGET DU FEÉ 2011-2012

<i>Tarif</i>	<i>Palier</i>	<i>volume palier</i>	Participants	Économies m ³	Aides financières \$	Coût direct du programme \$	Support et administration \$	Nouvelles technologies \$	Projets spéciaux \$	Dépenses \$
GRAND TOTAL										
1	1	10 950	249,89	58 887	150 021 \$	4 581 \$	46 262 \$	303 \$	30 \$	201 197 \$
1	2	36 500	26,24	124 512	272 158 \$	135 \$	938 \$	422 \$	42 \$	273 696 \$
1	3	109 500	46,90	582 477	1 132 057 \$	4 626 \$	32 026 \$	14 381 \$	1 438 \$	1 184 529 \$
1	4	365 000	28,24	644 540	1 021 847 \$	16 225 \$	111 937 \$	50 162 \$	5 016 \$	1 205 188 \$
1	5	1 095 000	12,64	535 486	667 022 \$	20 906 \$	143 622 \$	64 195 \$	6 420 \$	902 165 \$
1	6	3 650 000	1,02	140 365	125 993 \$	5 623 \$	72 393 \$	41 628 \$	4 163 \$	249 800 \$
1	7	3 650 000 +	0,06	102 835	57 883 \$	3 904 \$	50 269 \$	28 908 \$	2 891 \$	143 856 \$
Total tarif 1			365,00	2 189 102	3 426 982 \$	56 000 \$	457 448 \$	200 000 \$	20 000 \$	4 160 430 \$
Total			365	2 189 102	3 426 982 \$	56 000 \$	457 448 \$	200 000 \$	20 000 \$	4 160 430 \$

Notes: 1. Les coûts directs des programmes comprennent: Développement & Formation, Commercialisation et Suivi & Évaluation.

TABLEAU 3 : RÉDUCTION DES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN KG

Composantes	kg/GJ	2011-2012
		Prévisions (kg)
NO _x	0,0208	1 708
SO _x	0,0004	33
Particules	0,0060	493
CO	0,0070	575
VOC _s	0,0030	246
CH ₄	0,0010	82
N ₂ O	0,0014	115
CO ₂	51,000	4 186 672

1 GJ = 26,66 m³

Source: Consumer's Gas, EBRO 480, Exhibit D2, Schedule 1, page IV-21

TABLEAU 4 : RÉDUCTION DES EXTERNALITÉS ENVIRONNEMENTALES EN \$

Composantes		\$/GJ	2011-2012
			Prévisions
NO _x		0,1800	14 776 \$
SO _x		0,0001	10 \$
Particules		0,0300	2 463 \$
CO		0,0100	821 \$
VOC _s		0,0100	821 \$
CH ₄		0,0003	26 \$
N ₂ O		0,0065	534 \$
CO ₂	15 \$	0,7650	62 800 \$
CO ₂	50 \$	2,5500	209 334 \$
CO ₂	100 \$	5,1000	418 667 \$

1 GJ = 26,66 m³

TABLEAU 5 : TESTS DE RENTABILITÉ 2011-2012

Programmes	Code	2011-2012									
		Participants nets	Économies (m²)	Coûts directs du programme*	Subventions	TNT	TP	TCTR	TCS - 15\$	TCS - 50\$	TCS - 100\$
Programmes tangibles résidentiels											
FENETRES ENERGY STAR [RES]	PR330	107	27 755	2 700 \$	86 975 \$	(196 420) \$	307 119 \$	6 678 \$	28 591 \$	67 631 \$	123 402 \$
RECUPERATEURS DE CHALEUR DES EAUX DE DRAINAGE [RES]	PR340	39	10 452	900 \$	16 000 \$	(64 781) \$	73 487 \$	318 \$	6 795 \$	18 334 \$	34 818 \$
Sous-total		146	38 207	3 600 \$	102 975 \$	(261 201) \$	380 605 \$	6 996 \$	35 386 \$	85 965 \$	158 220 \$
Programmes tangibles faible revenu et sociocommunautaire											
RÉCUPÉRATEURS [FR]	PFR160	15	3 165	900 \$	15 885 \$	(36 880) \$	28 692 \$	(9 838) \$	(7 926) \$	(4 519) \$	348 \$
RÉNOVATIONS [SC]	PFS120	20	115 240	2 700 \$	230 480 \$	(484 760) \$	749 751 \$	200 300 \$	263 629 \$	376 451 \$	537 626 \$
RÉCUPÉRATEURS [SC]	PS150	2	8 800	900 \$	30 800 \$	(57 646) \$	59 679 \$	(1 660) \$	3 657 \$	13 129 \$	26 661 \$
SOLAIRE [SC]	PS151	2	18 000	900 \$	108 000 \$	(144 568) \$	40 186 \$	(96 665) \$	(85 790) \$	(66 414) \$	(38 736) \$
Sous-total		39	145 205	5 400 \$	385 165 \$	(723 853) \$	878 307 \$	92 136 \$	173 570 \$	318 646 \$	525 898 \$
Programmes tangibles CII											
NOUVELLES CONSTRUCTIONS [CII]	PC410	6	310 857	2 700 \$	478 242 \$	(1 022 141) \$	1 140 024 \$	19 483 \$	212 117 \$	555 302 \$	1 045 567 \$
RÉNOVATIONS [CII]	PC420	56	1 278 707	16 200 \$	1 065 600 \$	(2 830 006) \$	8 764 196 \$	3 491 960 \$	4 392 854 \$	5 997 828 \$	8 290 649 \$
SOLAIRE [CII]	PC440	22	366 213	7 200 \$	1 241 400 \$	(1 848 523) \$	1 740 493 \$	(231 420) \$	18 596 \$	464 008 \$	1 100 312 \$
RECUPERATEURS DE CHALEUR DES EAUX DE DRAINAGE [CII]	PC460	8	49 920	900 \$	153 600 \$	(255 057) \$	298 188 \$	21 325 \$	52 260 \$	107 372 \$	186 102 \$
Sous-total		92	2 005 697	27 000 \$	2 938 842 \$	(5 955 727) \$	11 942 901 \$	3 301 348 \$	4 675 828 \$	7 124 511 \$	10 622 630 \$
Programmes intangibles											
SENSIBILISATION FR & SC	SEN-FR	-	-	20 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Sous-total		-	-	20 000 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Autres activités											
Nouvelles technologies et projets spéciaux				293 192 \$							
Administration du feé				384 256 \$							
Sous-total				677 448 \$							
TOTAL		277	2 189 109	733 448 \$	3 426 982 \$	(6 940 781) \$	13 201 813 \$	3 400 480 \$	4 884 784 \$	7 529 122 \$	11 306 749 \$

*Comprend les postes suivants: Développement & Formation, Commercialisation et Suivi & Évaluation.

TABLEAU 6 : TABLEAU DE BORD DES PROGRAMMES

Programmes	Code	Consommation totale	Chauffage	Base	Durée de vie de la mesure	Économies unitaires	Économies première année	Économies sur la durée de vie	Opportunistes	Coût incrémental - Cas type	Mise de fonds des participants - Cas type	Aide financière - Cas type	Participants nets (2011-2012)
		(m³/an)	(m³/an)	(m³/an)	(années)	(m³)	(000 m³)	(10 ⁶ m³)	(%)	(\$)	(\$)	(\$)	
Programmes tangibles résidentiels													
FENETRES ENERGY STAR [RES]	PR330	3 120	2 632	488	20	260	28	0,56	39	677	180	497	107
RECUPERATEURS DE CHALEUR DES EAUX DE DRAINAGE [RES]	PR340	4 538	3 698	840	30	268	10	0,31	3	1 059	659	400	39
Programmes tangibles faible revenu et sociocommunautaire													
RÉCUPÉRATEURS [FR]	PFR160	4 538	3 698	840	30	211	3	0,09	0	1 059	0	1 059	15
RÉNOVATIONS [SC]	PFS120	43 290	35 070	8 220	25	5 762	115	2,88	0	13 938	2 414	11 524	20
RÉCUPÉRATEURS [SC]	PS150	112 000	90 000	22 000	30	4 400	9	0,26	0	17 600	2 200	15 400	2
SOLAIRE [SC]	PS151	112 000	90 000	22 000	30	9 000	18	0,54	0	90 000	36 000	54 000	2
Programmes tangibles CII													
NOUVELLES CONSTRUCTIONS [CII]	PC410	139 838	111 871	27 967	30	53 138	311	9,33	3	254 118	174 411	79 707	6
RÉNOVATIONS [CII]	PC420	199 583	164 110	35 473	25	22 769	1 279	31,97	22	34 185	19 385	14 800	56
SOLAIRE [CII]	PC440	184 701	124 778	59 923	30	16 552	366	10,99	12	89 145	39 489	49 656	22
RECUPERATEURS DE CHALEUR DES EAUX DE DRAINAGE [CII]	PC460	160 000	128 000	32 000	30	6 400	50	1,50	3	27 500	8 300	19 200	8